Au lendemain des violences urbaines survenues à Kaweni, le président du Conseil départemental Soibahadine Ibrahim Ramadani tient *à « condamner avec la plus grande fermeté les violences, les exactions et les pillages qui sont intervenus, créant de nouvelles tensions inacceptables pour les habitants et affectant l’activité économique et commerciale de cette localité de Mamoudzou ».*

Une condamnation sans appelà laquelle s’associe pleinement le conseiller départemental de Mamoudzou 3 et président du groupe majoritaire Ali Debré Combo.

Le président Soibahadine Ibrahim Ramadani indique par ailleurs*: « la mort d’un homme, quelles que soient les circonstances, est toujours un drame. Une enquête est en cours qui devra faire toute la lumière sur les circonstances de cet évènement dramatique et il convient de laisser la justice faire son travail. Mais rien ne saurait justifier cette flambée de violences et les scènes qui ont pu être observées. J’en appelle à l’apaisement, au nécessaire retour au calme. Lors des Vœux du Département, après les violences qui avaient marqué la fin de l’année, j’avais déjà rappelé la chose suivante : le Conseil départemental n’est pas en charge de cette question régalienne, de la sécurité, qui relève de l’Etat, des maires qui y sont confrontés, mais on ne peut rester indifférent face à ces violences qui empoisonnent la vie quotidienne de nos concitoyens. L’idée que la sécurité, c’est l’affaire de tous n’a, sans aucun doute, jamais été aussi vraie. Nous devons, autour de Monsieur le Préfet comme chef de file, agir ensemble, dans nos domaines de compétences respectifs, pour endiguer ce fléau de l’insécurité… Justice, Education nationale, forces de sécurité qui sont très sollicitées, Cadis, chacun peut apporter sa pierre à cette question majeure…* Le Président de l’exécutif disaitalors *« sa disponibilité et celle du Conseil départemental pour contribuer à cette réflexion commune ».* Aujourd’hui, après ce nouvel épisode de violences, le Président souligne qu’il faut agir collectivement, autour de l’Etat, pour éviter la répétition de ces phénomènes très douloureux à vivre pour les habitants.